

Experts examens

Les experts aux examens, placés sous la responsabilité du-de la chef-ffe expert-e, interviennent au terme de la phase de formation de l'apprenti. En binôme, ils participent au déroulement de l'examen et évaluent les travaux des candidats (examens oraux, écrits ou pratiques). Ils procèdent aux corrections et attribuent des notes. Pour ce faire, ils ont une bonne vision du profil professionnel, des bases légales de la formation et connaissent les instruments d'évaluation en vigueur.